RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02565
Numéro SIREN : 533 471 058
Nom ou dénomination : AB TRUCKS & TRAILERS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 17631

TRAITE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- **AB TRUCKS & TRAILERS** – Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 euros, dont le siège social est 168 rue Saint-François Xavier – 33170 GRADIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 533 471 058, représentée par Monsieur Azize LAMERIA, ès qualités de président et d'associé unique,

Ci-après dénommée "la société apporteuse",

D'UNE PART,

ET

- **LEASE TRUCKS** – Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 168 rue Saint-François Xavier – 33170 GRADIGNAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 883 092 306, représentée par Monsieur Azize LAMERIA, en sa qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision de l'associé unique en date du 15 juin 2021,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention d'apport partiel d'actif faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

Exposé

En vue de réaliser l'apport partiel par la société **AB TRUCKS & TRAILERS** de sa branche complète et autonome d'activité de négoce et de location de tout véhicule lourd et léger sans chauffeur à la société LEASE TRUCKS, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société AB TRUCKS & TRAILERS est une société par actions simplifiée à associé unique dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est : le négoce et la location de tout véhicule lourd et léger sans chauffeur.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 8 juillet 2011.

Le capital social de la société AB TRUCKS & TRAILERS s'élève actuellement à 30 000 euros.

Il est réparti en 300 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Monsieur Azize LAMERIA, associé unique, est président de la société AB TRUCKS & TRAILERS.

2/ La société LEASE TRUCKS dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est le négoce, l'achat revente, la location de matériel de transport et de tout autre matériel industriel et accessoirement l'achat, la vente et la réparation de ces matériels.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 27 avril 2020.

Le capital social de la société LEASE TRUCKS s'élève actuellement à 150 000 euros. Il est réparti en 1.500 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société AB TRUCKS & TRAILERS est associée unique de la société.

Monsieur Azize LAMERIA est président de la société LEASE TRUCKS.

II - Motifs et buts de l'apport partiel d'actif

Cette opération a pour motif essentiel la réorganisation des domaines de compétence entre AB TRUCKS & TRAILERS et LEASE TRUCKS.

Au terme de l'opération :

- AB TRUCKS & TRAILERS deviendra une société holding qui, outre la simple détention et gestion de titres de participation, sera dévolue à l'animation du groupe constitué avec LEASE TRUCKS et ses éventuelles futures filiales, notamment par la fourniture de prestations de services ;

- LEASE TRUCKS deviendra une société filiale opérationnelle entièrement dévolue à l'exploitation de la branche autonome d'activité apportée : son activité principale portera ainsi sur le négoce et la location de matériel de transport.

Cette restructuration facilitera le développement du groupe par les économies d'échelle engendrées.

III - Comptes utilisés pour établir les conditions de l'apport

Les comptes de la société AB TRUCKS & TRAILERS, utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social de la société apporteuse.

Les documents comptables de la société apporteuse soussignée figurent en ***Annexe 1.***

IV - Méthode d'évaluation du patrimoine à transmettre

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés par la société apporteuse sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issus du règlement ANC 2014-03, lui-même modifié par le règlement ANC 2017-01, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2020.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

CHAPITRE I : Description des apports

La société AB TRUCKS & TRAILERS apporte à la société LEASE TRUCKS, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité de négoce et de location de tout véhicule lourd et léger avec et sans chauffeur.

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société LEASE TRUCKS de tous les éléments de passif liés exclusivement et absolument à cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de la dernière des décisions de l'associée unique des sociétés AB TRUCKS & TRAILERS et LEASE TRUCKS appelés à se prononcer sur ledit apport, avec effet au 1er janvier 2021.

Il est expressément convenu que le passif transmis sera supporté par la société bénéficiaire seule, sans solidarité de la société apporteuse.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société LEASE TRUCKS des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société AB TRUCKS & TRAILERS, arrêtée au 31 décembre 2020 et ci-après dénommée "bilan de référence".

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I - Désignation des biens et droits apportés

A) Actif apporté

ACTIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2020		
	Brut	Amort. ou Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	34 277	10 554	23 724
TOTAL	**34 277**	**10 554**	**23 724**
ACTIF CIRCULANT			
Marchandises	243 458		243 458
Clients et comptes rattachés	166 048		166 048
Autres créances	2 000		2 000
Valeurs mobilières de placement	15		15
Disponibilités	2 400 000		2 400 000
TOTAL	**2 811 521**		**2 811 521**
TOTAL ACTIF APPORTE	**2 845 798**	**10 554**	**2 835 244**

B) Passif pris en charge

PASSIF	EXERCICE CLOS LE 31/12/2020
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	13 600
Fournisseurs et comptes rattachés	276 623
Autres dettes	1 779 034
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE	**2 069 257**

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société AB TRUCKS & TRAILERS à la société LEASE TRUCKS s'élève donc à :

- Total de l'actif	2 835 244 €
- Total du passif	2 069 257 €
Soit un actif net apporté de	**765 987 €**

Le détail des éléments actifs et passifs composant la branche d'activité apportée figure en ***Annexe 2***

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui se révèleraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Engagements hors-bilan

Il est en outre précisé qu'en dehors des éléments d'actif et de passif visés ci-dessus, la société LEASE TRUCKS prendra à sa charge les engagements contractés par la société AB TRUCKS & TRAILERS pour l'exploitation de la branche d'activité qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la société AB TRUCKS & TRAILERS.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société AB TRUCKS & TRAILERS pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

II- Propriété et Jouissance

La société LEASE TRUCKS sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue de la dernière des décisions d'associé unique se prononçant sur l'apport décrit aux présentes.

Par voie de conséquence, le résultat n'étant pas acquis à la société bénéficiaire, l'écart entre mouvements actifs et mouvements passifs, représentatifs de ce résultat sera porté au compte de la société apporteuse. Celle-ci sera ainsi créancière s'il y a bénéfice ou débitrice dans le cas contraire. Et dans ce dernier cas, la société apporteuse s'oblige à procéder à un apport complémentaire, de sorte qu'en tout état de cause, le présent apport soit au moins égal au montant de l'actif net tel que déterminé au I du chapitre I.

Le représentant de la société AB TRUCKS & TRAILERS déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société LEASE TRUCKS pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport sera, comptablement et fiscalement, réputé avoir un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1, les opérations se rapportant aux éléments transmis au titre du présent apport et réalisées par la société apporteuse à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à la date de réalisation définitive de l'apport, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société LEASE TRUCKS qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

La société LEASE TRUCKS, quant à elle, accepte de prendre le jour où elle entrera effectivement en possession des biens, tous les actifs et passifs, tels qu'ils existeront alors et comme tenant lieu de ceux désignés dans le présent traité d'apport, sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

A cet égard, le représentant de la société apporteuse déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er janvier 2021 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports.

La société LEASE TRUCKS déclare bien connaître et accepter les modifications intervenues ou sur le point d'intervenir entre le 1er janvier 2021 et la date de réalisation de l'apport, dans la consistance des actifs apportés ou du passif pris en charge.

A cet égard, la société LEASE TRUCKS se reportera à la comptabilité tenue par la société AB TRUCKS & TRAILERS.

CHAPITRE II : Charges et Conditions

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé de ces charges et conditions

A/ La société LEASE TRUCKS prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société AB TRUCKS & TRAILERS, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ La société apporteuse, AB TRUCKS & TRAILERS, ne sera pas solidairement tenue avec la société bénéficiaire, LEASE TRUCKS, des dettes transférées dans le cadre du présent apport.

Les créanciers non obligataires de la société AB TRUCKS & TRAILERS et de la société LEASE TRUCKS dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet d'apport partiel d'actif pourront faire opposition dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication du traité d'apport, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations d'apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société AB TRUCKS & TRAILERS sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société AB TRUCKS & TRAILERS à la date du 31 décembre 2020 donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société LEASE TRUCKS prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2020, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

II - Les apports de la société AB TRUCKS & TRAILERS sont en outre, faits sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société LEASE TRUCKS aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société LEASE TRUCKS supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société LEASE TRUCKS exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société LEASE TRUCKS sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

III - Pour ces apports, la société AB TRUCKS & TRAILERS prend les engagements ci-après :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société AB TRUCKS & TRAILERS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société LEASE TRUCKS tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société LEASE TRUCKS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ La société AB TRUCKS & TRAILERS s'oblige à remettre et à livrer à la société LEASE TRUCKS, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : Rémunération des apports

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société AB TRUCKS & TRAILERS à la société LEASE TRUCKS s'élève donc à SEPT CENT SOIXANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT (765 987) Euros.

La rémunération de l'apport a été déterminée à partir des valeurs respectives de la branche d'activité d'une part et de la valeur globale de la société bénéficiaire d'autre part.

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société AB TRUCKS & TRAILERS, 7 659 actions de 100 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société LEASE TRUCKS qui augmentera ainsi son capital de 765 900 euros, pour le porter de 150 000 à 915 900 euros.

La différence entre la valeur nette de l'apport (soit 765 987 €) et la valeur nominale des 7 659 actions de la société bénéficiaire attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport (soit 765 900 €) aura pour conséquence l'enregistrement, au passif du bilan de la société bénéficiaire, d'une prime d'apport de 87 €.

Les 7 659 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, offriront les mêmes droits et supporteront les mêmes charges et obligations.

CHAPITRE IV : Engagements de l'associé unique des sociétés apporteuse et bénéficiaire

A l'issue des opérations :

- l'associé unique de la société apporteuse AB TRUCKS & TRAILERS s'engage à changer la dénomination de ladite société pour y substituer celle de GROUPE NOE ;

- l'associé unique de la société bénéficiaire LEASE TRUCKS s'engage à changer la dénomination de ladite société pour y substituer celle d'AB TRUCKS & TRAILERS.

CHAPITRE V - Déclarations générales des sociétés apporteuses et bénéficiaires

Monsieur Azize LAMERIA, en sa qualité de Président de la société apporteuse, déclare :

- que la société AB TRUCKS & TRAILERS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- que la société AB TRUCKS & TRAILERS n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- que la société AB TRUCKS & TRAILERS a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- que les créances sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société LEASE TRUCKS ont été régulièrement entreprises ;

- que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société AB TRUCKS & TRAILERS s'oblige à tenir à la disposition de la société LEASE TRUCKS, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

Monsieur Azize LAMERIA, en sa qualité de Président de la société bénéficiaire, déclare :

- que la société LEASE TRUCKS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de recevoir l'ensemble des droits et biens qui lui sont apportés ;

- que la société LEASE TRUCKS n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

CHAPITRE VI - Déclarations fiscales

Dispositions générales

Le représentant de chacune des deux sociétés soussignées oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Date d'effet fiscal

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que le présent apport aura, de convention expresse entre les parties, une date d'effet fiscal et comptable avec rétroactivité au 1er janvier 2021.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la branche d'activité apportée, seront englobés dans le résultat imposable de la société bénéficiaire des apports.

La société apporteuse et la société bénéficiaire reconnaissent expressément que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal et comptable dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

Droits d'enregistrement

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif bénéficiera, de plein droit, des dispositions des articles 816 et 817 du Code général des impôts et le traité d'apport partiel d'actif sera enregistré gratuitement.

Impôt sur les sociétés

Le présent apport sera placé sous le régime de faveur des fusions et opérations assimilées prévu par les articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, conformément à l'alinéa 1er du 2 de l'article 210 B précité.

La société LEASE TRUCKS s'engage :

- à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société AB TRUCKS & TRAILERS relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et à continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (BOI – IS-FUS-10-20-40-20, § 170 et suivants) ;

- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;

- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (article 210 A-3. c. du Code général des impôts) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

Le soussigné, ès-qualité, au nom de chacune des deux sociétés qu'il représente, s'engage expressément :

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;

- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.



Taxe sur la valeur ajoutée

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

Les sociétés AB TRUCKS & TRAILERS et LEASE TRUCKS s'engagent, conformément à l'article 287, 5 c du Code général des impôts et à la doctrine administrative (BOI-DECLA-20-30-20 n° 20), à mentionner sur leurs déclarations de chiffre d'affaires souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé, le montant hors taxe de l'ensemble des biens transférés.

Autres taxes

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1er janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2021.

Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le montant de la contribution économique territoriale 2021 afférente à la branche d'activité apportée.

Opérations antérieures

Le cas échéant, la société bénéficiaire s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal afférents aux éléments compris dans les apports qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société apporteuse à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts et qui se rapporteraient à des éléments transmis au titre des présents apports.

CHAPITRE VII - Dispositions diverses

I - Formalités

La société LEASE TRUCKS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société apporteuse déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société bénéficiaire de l'apport, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société apporteuse, pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société LEASE TRUCKS lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société LEASE TRUCKS, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes

déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Annexes

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :

Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe de la société AB TRUCKS & TRAILERS
Annexe 2 : Détail des actifs et passifs apportés
Annexe 3 : État des inscriptions relatif à la société AB TRUCKS & TRAILERS
Annexe 4 : Extraits KBIS des sociétés apporteuse et bénéficiaire de l'apport

Fait à GRADIGNAN,

Le 28 juin 2021

En QUATRE (4) exemplaires

La Société Apporteuse	La Société Bénéficiaire
AB TRUCKS & TRAILERS M. Azize LAMERIA	**LEASE TRUCKS** M. Azize LAMERIA

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BORDEAUX
Le 29/06 2021 Dossier 2021 00025849, référence 3304P61 2021 A 07385
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

ANNEXE 1

Bilan, compte de résultat et annexe au 31.12.2020
de la société
AB TRUCKS & TRAILERS

cerfa N° 15949 * 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2021
Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB TRUCKS & TRAILERS - SIREN : 533471058 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2020 Net 3	N - 1 31/12/2019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	34 277	AU 10 554	23 723	0
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	156 736	CV	156 736	6 736
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	2 500	BI	2 500	
		TOTAL (II)	BJ	193 513	BK 10 554	182 959	6 736
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	243 458	BU	243 458	164 648
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	166 048	BY	166 048	315 826
		Autres créances (3)	BZ	2 237 071	CA 300 000	1 937 071	926 868
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	15	CE	15	15
		Disponibilités	CF	3 098 804	CG	3 098 804	1 435 589
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	5 745 396	CK 300 000	5 445 396	2 842 946
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 938 909	1A 310 554	5 628 355	2 849 682

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2021
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AB TRUCKS & TRAILERS - SIREN : 533471058 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 324 313	1 195 015
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 571 785	284 299
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 929 098	1 512 314
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	630 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	49 856	28 645
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 600	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	276 623	488 456
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 251 018	357 108
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	478 160	463 159
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 699 257	1 337 368
	Écarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 628 355	2 849 682

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Écart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 055 657	1 337 368
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052-SD 2021
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : AB TRUCKS & TRAILERS - SIREN : 533471058 — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 784 995	FB	2 244 840	FC	6 029 835	3 218 690
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	13 000	FH		FI	13 000	25 442
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 797 995	FK	2 244 840	FL	6 042 835	3 244 132
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	493 114	36 621
	Autres produits (1) (11)					FQ		2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 535 949	3 280 755
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 347 481	2 112 937
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-78 810	306 552
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	423 483	267 232
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 808	10 585
	Salaires et traitements *					FY	253 495	-135 399
	Charges sociales (10)					FZ	106 710	-77 460
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	2 676	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	300 000	445 717
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 361 844	2 930 164
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	2 174 105	350 591
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		16
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		16
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV		16
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	2 174 105	350 607

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD 2021
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB TRUCKS & TRAILERS - SIREN : 533471058 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10 850	90 676
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		22 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	10 850	112 676
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	6 339	75 306
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 339	75 306
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	4 511	37 369
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	606 831	103 678
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 546 799	3 393 447
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 975 014	3 109 148
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	1 571 785	284 299
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	55 457	145 614
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX		
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 362	1 621
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — dont cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 — obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 — dont cotisations facultatives aux nouveaux PER A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités	6 339	
Prestations Sous traitance		10 850

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU AB TRUCKS & TRAILERS

168 rue Saint François Xavier

33170 Gradignan

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 628 355,54 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 571 785,30 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/06/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.1.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Le développement des transactions à l'export (principalement en Europe) a permis à la société de consolider son volume d'activité avec un chiffre d'affaire annuel de 6 042KE, assurant une augmentation significative de 86% par rapport à l'année 2019.

Par ailleurs, compte tenu des participations détenues par AB TRUCKS dans différentes entités, il a été décidé d'harmoiser les participations ainsi que les activités par la création de poles dédiés via une Holding.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 193 513 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*7 878*	*26 399*		*34 277*
Immobilisations financières	*6 736*	*152 500*		*159 236*
TOTAL	*14 614*	*178 899*		*193 513*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 10 554 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*7 878*	*2 676*		*10 554*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*7 878*	*2 676*		*10 554*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal./agenc.divers	*30 949*	*7 226*	*23 724*	*de 3 à 8 ans*
Mat.bureau &informatique	*3 328*	*3 328*	*0*	*3 ans*
TOTAL	*34 277*	*10 554*	*23 724*	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 2 405 619 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*2 500*		*2 500*
Actif circulant & charges d'avance	*2 403 119*	*2 403 119*	
TOTAL	*2 405 619*	*2 403 119*	*2 500*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Provisions pour dépréciation = 300 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*484 752*	*300 000*	*484 752*		*300 000*
Comptes financiers					
Total	*484 752*	*300 000*	*484 752*		*300 000*

3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif

l'encours envers les filiales et les sociétés membres du groupe s'élève à environ 1 217€ il a été procédé à des provisions en raison de la cession d'actifs de certaines filiales.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 30 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*300*	*100,00*	*30 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*300*	*100,00*	*30 000*

4.2 - Etat des dettes = 2 685 657 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*630 000*		*630 000*	
Dettes financières diverses	*49 856*	*49 856*		
Fournisseurs	*276 623*	*276 623*		
Dettes fiscales & sociales	*1 251 018*	*1 251 018*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*478 160*	*478 160*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*2 685 657*	*2 055 657*	*630 000*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 299 500 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*9 500*
Dettes fiscales & sociales	*290 000*
Autres dettes	
TOTAL	*299 500*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 299 500 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*9 500*
Fourn factures non parvenues.(408100)	*9 500*
Dettes fiscales et sociales :	*290 000*
Pers autres charges a payer(428600)	*200 000*
Org.soc. autres charges a payer(438600)	*90 000*
TOTAL	*299 500*

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	*30 000*	*30 000*	*30 000*	*30 000*	*30 000*
b) Nombre d'actions émises	*300*	*300*	*300*	*300*	*300*
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	*6 042 836*	*3 244 132*	*3 461 430*	*1 975 708*	*2 550 853*
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	*1 996 541*	*776 694*	*773 422*	*384 444*	*176 360*
c) Impôt sur les bénéfices	*606 832*	*103 678*	*259 015*	*68 675*	*39 725*
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*1 389 709*	*673 016*	*514 407*	*315 769*	*136 635*
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*1 571 785*	*284 299*	*617 904*	*187 457*	*100 415*
f) Montants des bénéfices distribués		*150 000*	*65 000*	*50 000*	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	*4 632*	*2 243*	*1 715*	*1 053*	*455*
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	*5 239*	*948*	*2 060*	*625*	*335*
c) Dividende versé à chaque action		*500*	*217*	*167*	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	*253 495*	*-135 399*	*283 417*	*-16 000*	*120 000*
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	*106 710*	*-77 460*	*130 405*	*-19 818*	*54 000*

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
LEASE TRUCKS	*150 000*		*100*	*150 000*	*150 000*	*1 493 117*				
SCI NOE	*150*	*-8 528*	*100*	*150*	*150*	*315 451*		*90 000*	*-2 349*	
JAR	*1 000*		*60*	*1 000*	*1 000*					
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
AB HOME	*15 000*	*-26 452*	*33*	*15 000*	*15 000*	*270 824*		*25 748*	*-29 210*	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

ANNEXE 2

Détail des actifs et passifs apportés

DETAIL DES ELEMENTS APPORTES

ACTIF APPORTE (DETAIL)	BRUT	AMORT. OU PROV.	NET
ACTIF IMMOBILISE			
immobilisations corporelles:	**34 277**	**10 554**	**23 724**
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	30 949	7 226	23 724
218300 MAT. BUREAU & INFORMATIQUE	3 328	3 328	0
TOTAL	**34 277**	**10 554**	**23 724**
ACTIF CIRCULANT			
marchandises:	**243 458**		**243 458**
370000 STOCK DE MARCHANDISES	243 458		243 458
Clients et comptes rattchés:	**166 048**		**166 048**
411000 CLIENTS	166 048		166 048
Autres créances:	**2 000**		**2 000**
401000 FOURNISSEURS	2 000		2 000
Valeurs mobilières de placement:	**15**		**15**
508100 AUTRES VALEURS MOBILIERES	15		15
Disponibilités:	**240 000**		**2 400 000**
512200 BANQUE CREDIT AGRICOLE	2 400 000		2 400 000
TOTAL	**2 811 521**		**2 811 521**
TOTAL ACTIF APPORTE	**2 845 798**	**10 554**	**2 835 244**

PASSIF APPORTE (DETAIL)	
Avances & acomptes reçus sur commande en cours:	**13 600**
419100 CLIENTS ACPTES S/COMMANDE RECUES	13 600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés:	**276 623**
401000 FOURNISSEURS	267 123
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES	9 500
Autres dettes:	**1 779 034**
455100 ASSOCIES CPTE COURANT	49 856
421000 PERSONNEL REMUNERATION DUE	1 797
428600 PERS AUTRES CHARGES A PAYER	200 000
431000 SECURITE SOCIALE	2 247
437000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	28 520
438600 ORG.SOC. AUTRES CHARGES A PAYER	90 000
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	601 966
445510 ETAT TVA A DECAISSER	142 852
445620 ETAT TVA SUR IMMOBILISATIONS	464
445710 ETAT TVA COLLECTEE	182 524
447000 ETAT AUTRES IMPOTS TAXES	647
411000 CLIENTS	30 801
467002 Débits-Crédits BARAKA tr	447 359
TOTAL PASSIF APPORTE	**2 069 257**

ANNEXE 3

État des inscriptions relatif à la société AB TRUCKS & TRAILERS

Etat d'endettement >**Débiteurs**

DÉBITEURS

Imprimer

AB TRUCKS & TRAILERS
533 471 058
R.C.S. BORDEAUX

Adresse : 31 Avenue de la poterie 33170 GRADIGNAN
Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	25/06/2021	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	25/06/2021	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	25/06/2021	-
Protêts	Néant	25/06/2021	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	25/06/2021	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	25/06/2021	-
Déclarations de créances	Néant	25/06/2021	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	2	25/06/2021	-

Masquer le détail

Inscription du 14 septembre 2017 Numéro 5917

Au profit de : LIXXBAIL 12 Pl Des Etats-Unis Cs30002 null 92548 Montrouge Cedex
Biens concernés : Designation du bien nanti : VELAR SALYA2BK2JA710676 LAND ROVER
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 051705917
La présente inscription est prise contre AB TRUCKS & TRAILERS
Date d'exigibilité 03/08/2022

Inscription du 21 novembre 2019 Numéro 8330

Montant de la créance : 78 623,99 EUR
Au profit de :
CA Consumer Finance département VIAXEL LEASE 1 Rue Victor Basch 91068 Massycedex
Biens concernés :
Designation du bien nanti : DODGE Ram 1C6SRFJTOKN661163 WW-764-BY
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 2019CBA08330
La présente inscription est prise contre AB TRUCKS & TRAILERS
Date d'exigibilité 05/11/2024

Publicité de contrats de location	3	25/06/2021	-

Masquer le détail

Inscription du 19 juillet 2018 Numéro 742

Date fin de contrat :
Au profit de : LIXXBAIL 12 Pl Des Etats-Unis Cs30002 null 92548 Montrouge Cedex
Biens concernés :
Designation du bien nanti : LAND ROVER - RANGE ROVER SPORT SALWA2BE3JA197780 MERCEDES
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 171800742
La présente inscription est prise contre AB TRUCKS & TRAILERS
Date d'exigibilité 05/07/2023

Inscription du 2 décembre 2019 Numéro 1669

Date fin de contrat :
Au profit de : LIXXBAIL 12 Pl Des Etats-Unis Cs30002 92548 Montrouge Cedex
Biens concernés :
Designation du bien nanti : Voiture haut de gamme SJAAH14VXLC029809 BENTLEY
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 2019LOC01669
La présente inscription est prise contre AB TRUCKS & TRAILERS
Date d'exigibilité 21/11/2024

Inscription du 24 juillet 2020 Numéro 801

Date fin de contrat :
Au profit de : LIXXBAIL 12 Pl Des Etats-Unis Cs30002 92548 Montrouge Cedex
Biens concernés :
Designation du bien nanti : Vehicule de tourisme diesel SCBCJ13S5LC078423 BENTLEY
Compléments : Numero de l'inscription au greffe : 2020LOC00801
La présente inscription est prise contre AB TRUCKS & TRAILERS
Date d'exigibilité 07/07/2025

Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	25/06/2021	-
Gage des stocks	Néant	27/06/2021	-
Warrants	Néant	25/06/2021	-
Prêts et délais	Néant	25/06/2021	-
Biens inaliénables	Néant	25/06/2021	-

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

ANNEXE 4

Extraits KBIS des sociétés apporteuse et bénéficiaire de l'apport

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2011B02565

Code de vérification : DT22Y0jDSI
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 27 juin 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	533 471 058 R.C.S. Bordeaux
Date d'immatriculation	08/07/2011
Dénomination ou raison sociale	**AB TRUCKS & TRAILERS**
Sigle	AB2T
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social	30 000,00 Euros
Adresse du siège	168 Rue Saint François Xavier 33170 Gradignan
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	DOMITEX
Immatriculation au RCS, numéro	493 950 661 R.C.S. Bordeaux
Activités principales	Négoce, location de tout véhicule lourd et léger avec ou sans chauffeur en France et à l'étranger
Durée de la personne morale	Jusqu'au 08/07/2110
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	LAMERIA Azize
Date et lieu de naissance	Le 25/09/1977 à Bordeaux (33)
Nationalité	Française
Domicile personnel	45 Avenue du Bois de Chevreuil 33610 Cestas

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	MODELA AUDIT
Forme juridique	Société à responsabilité limitée à associé unique
Adresse	42 rue Fortuny 75017 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	502 758 717 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	NATRAY CONSULTING GROUP
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	Paris la défense 2 40 Terrasse de l iris 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	509 447 314 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	168 Rue Saint François Xavier 33170 Gradignan
Nom commercial	AB TRUCKS & TRAILERS
Enseigne	AB TRUCKS & TRAILERS
Activité(s) exercée(s)	Négoce, location de tout véhicule lourd et léger avec ou sans chauffeur en France et à l'étranger
Date de commencement d'activité	06/07/2011
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2011B02565

Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux
PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2020B01942

Code de vérification : pZJPNsp1eu
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 27 juin 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	883 092 306 R.C.S. Bordeaux
Date d'immatriculation	27/04/2020
Dénomination ou raison sociale	**LEASE TRUCKS**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	150 000,00 Euros
Adresse du siège	168 Rue Saint-François Xavier 33170 Gradignan
Activités principales	Le négoce, l'achat revente, la location de matériel de transport et de tout autre matériel industriel, et accessoirement l'achat, la vente et la réparation de ces matériels.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 27/04/2119
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	LAMERIA Azize
Date et lieu de naissance	Le 25/09/1977 à Bordeaux (33)
Nationalité	Française
Domicile personnel	168 Saint-François Xavier 33170 Gradignan

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	168 Rue Saint-François Xavier 33170 Gradignan
Nom commercial	LEASE TRUCKS
Activité(s) exercée(s)	Le négoce, l'achat revente, la location de matériel de transport et de tout autre matériel industriel, et accessoirement l'achat, la vente et la réparation de ces matériels.
Date de commencement d'activité	22/04/2020
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

FIN DE L'EXTRAIT